

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'écologie,  
du développement durable et de  
l'énergie

---

**Arrêté du 2013**  
modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009  
relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

NOR :

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 424-2 à L 424-6 et R 424-9  
Vu l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates de fermeture de la chasse aux  
oiseaux de passage et au gibier d'eau ;  
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 2013,

**Arrête :**

## **Article 1er**

Le troisième tiret de l'article 4 de l'arrêté du 19 janvier 2009 susvisé est remplacé par un tiret  
ainsi rédigé : « dans les départements autres que ceux mentionnés aux deux tirets précédents ».

## **Article 2**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera  
publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Laurent ROY